

## Prévention de la violence en milieu de travail sous juridiction fédérale

---

<b>DATES :</b>	Les 2 et 3 février 2023
<b>HEURES :</b>	De 9 h à 16 h
<b>OÙ :</b>	Hôtel Rimouski Salle Mgr Courchesne 225, boul. René-Lepage Est Rimouski (Québec) G5L 1P2
<b>RESPONSABLE :</b>	Jovanka Ivic Agente régionale, santé et sécurité

---

Cette formation est offerte à la région 08 (Gaspésie/Côte-Nord/Îles-de-la-Madeleine)

Voici un bref résumé de cette formation :

- ✓ Présenter les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncées dans la partie II du *Code canadien du travail* et dans la partie XX du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.
- ✓ Connaître les recours disponibles pour prévenir la violence dans le lieu de travail et intervenir en cas d'incident.
- ✓ Aider les membres à comprendre en quoi consistent les droits et les obligations des travailleuses et travailleurs, des comités locaux et du syndicat.
- ✓ Comprendre la procédure à suivre en cas de plainte ainsi que les mesures de protection à la disposition des membres de l'AFPC.
- ✓ Comprendre les modifications à la Loi C-65.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 20 janvier 2023, 16 h**

*Dans le cadre de cette formation, nous prendrons en considération les critères suivants si nous devons sélectionner des participant-e-s : l'expression de genre, les groupes d'équité, les Éléments, les Sections locales à charte directe et un membre par section locale.*

*Selon les politiques nationales de l'AFPC présentement en vigueur, vous devez ne présenter aucun symptôme pour participer aux réunions en présentiel. Cette directive est sujette à changement suivant l'évolution de la situation.*

**Pour vous inscrire :**

Faites parvenir le formulaire d'inscription complété, ci-joint ou sur le site [www.afpcquebec.com](http://www.afpcquebec.com) sous les onglets « Formation » et « SST ».

Par courriel : [bureauregionalquebec@psac-afpc.com](mailto:bureauregionalquebec@psac-afpc.com)

Par télécopieur : 418-666-6999

